

PREFET DU VAL-D'OISE

Bureau de la citoyenneté et des professions réglementées Affaire suivie par Jacqueline GUIBOUX Téléphone : Courriel : jacqueline.guiboux@val-doise.gouv.fr

> M Arnaud PELLETIER 6 rue Trousseau 95330 DOMONT

> > Cergy-Pontoise, le 01/02/2012

Accusé de réception de demande d'agrément

Numéro de dossier: 095-2012-02-01-000423-02

Au vu des pièces produites, le Préfet du Val-d'Oise atteste que :

M Arnaud PELLETIER Né(e) le 08/05/1973 à MONTREUIL

Titulaire de l'agrément : 323 délivré le : 12/12/2008 par la Préfecture du Val-d'Oise

> Pour le Préfet, L'Adjointe au chef de Burezu

> > Jacqueline GUIBOUX

a déposé un dossier complet pour une nouvelle demande d'agrément.

Cet accusé de réception, de validité nationale, doit être conservé. Aucun duplicata ne sera délivré. Il permet à la société titulaire, en application du Il de l'article 31 de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, de poursuivre régulièrement son activité professionnelle jusqu'à l'intervention d'une décision expresse de la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle.

Conformément à l'article 2 du décret n° 2005-1124 du 6 septembre 2005, l'instruction de votre demande peut donner lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 21 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003.
Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données enregistrées. Ce droit peut s'exercer par simple demande en écrivant à la préfecture qui a délivré l'accusé de réception